

Conseil scientifique plénier

Compte-rendu de décisions

Séance du 12 avril 2013

Ordre du jour :

- 1- Contrat quinquennal, volet recherche : accompagnement et dimension internationale
- 2- Hygiène et sécurité dans les laboratoires
- 3- Demandes de subventions à la Région
- 4- Additif, présentation de la convention cadre Lille1/SATTNORD

Les présents ou représentés :

Etaient Présents :

Collège A – Professeurs et Habilités

BUNTINX Guy
DAMBRINE Gilles
DEMIL Benoît
FOCSA Christian
FOURNIER Isabelle
LEROUX Hugues
NAIT ABDELAZIZ Moussa
(représenté)
NEUFANG Matthias

Collège B – Habilités et Docteurs d'Etat

MUSSOT ARNAUD (représenté)

VANBESIEN Christel

Collège C – Docteurs d'Université nouveau régime, Ingénieurs, 3^{ème} cycle

MARSALLE Laurence
MORTAIN Blandine (représentée)
TASTET Christophe
THOMY Vincent

Collège E – Ingénieurs et Techniciens

HUART Sébastien
KASSI Rheda (excusé)

Collège F – AITOS

MABILLE Anita
PERQUE Catherine (excusée)

Collège Etudiants

ALHAJ Hasan Ola
SAAD Farid

Membres extérieurs

BOUDIN Dominique

Correspondant Administratif

LECOUTRE Martine

3 -Avis sur les demandes de subventions à la Région

Sept demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets « citoyens » sont présentées ainsi que deux dans le cadre des projets « émergents » et trois pour les programmes du CPER.

Vote : pour, 17 – Abstention, 0 – Contre,0

4 -Présentation de la convention entre Lille1 t la SATT

Suite aux engagements de l'université pris lors de l'élaboration du projet de SATT et à sa création, les institutions ont formalisé leur volonté réciproque. Martine Lecoutre présente les principes constitutifs de cette convention et notamment les activités transférées à la SATT, les procédures de mise en œuvre et le mode de répartition des rémunérations des titres de propriété intellectuelle exploités. Pour rappel, les SATT financent et accompagnent les projets de maturation de la recherche afin de faciliter le transfert des résultats sur le marché économique soit par la voie du licensing soit par la voie de la création d'entreprise. La SATT NORD offre des prestations complémentaires que sont des actions de sensibilisation et/ou de formation à la propriété intellectuelle, la négociation de contrats de recherche, l'ingénierie de projet, la cartographie de compétences... Ces prestations sont réalisées à la demande de l'établissement et sont financées par le PRES pendant les cinq premières années.

Il est précisé que la prestation de gestion des contrats de recherche avec les entreprises fera l'objet d'un avenant ultérieur qui sera présenté aux conseils de l'université. Le président ajoute, à ce propos, qu'il souhaite que l'offre de service de la SATT soit affinée tant en termes de prestations offertes qu'en termes de coûts financiers. Cette offre sera présentée aux directeurs de laboratoires avant tout nouveau débat.

Suite aux discussions, le texte est soumis au vote avec la modification suivante :

Article n°1, définition de l'activité contractuelle : « désigne conjointement les contrats de recherche gérés au sein du Service de Valorisation... serait confiée à la SATT » au lieu de « sera confiée à la SATT »

Vote : Pour,3 – Abstention, 10 – Contre,7

2 - Hygiène et sécurité dans les laboratoires

Marie Dominique Savina et Gaelle Baradat présentent un point réglementaire Hygiène Sécurité en termes de responsabilités des directeurs de laboratoires et précisant les démarches à entreprendre obligatoirement tant sur le plan préventif que correctif. Un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) doit être élaboré et mis à jour régulièrement.

MD Savina préconise également d'anticiper les conséquences sur le bâtiment lors de l'acquisition de gros équipements.

La présentation est jointe en annexe.

Le point sur le volet recherche, accompagnement et dimension internationale est reporté à la séance suivante.

La secrétaire de séance

Le Président de l'université

Martine Lecoutre

Ph Rollet

ANNEXES

LA DEMARCHE DE PRÉVENTION DE L'UNIVERSITÉ

CONSEIL SCIENTIFIQUE

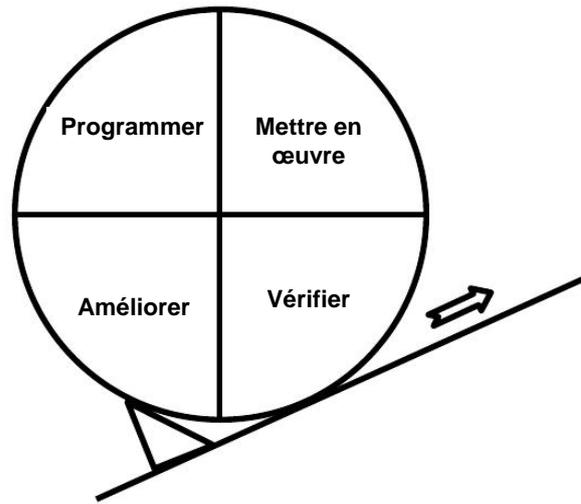
12/04/2013



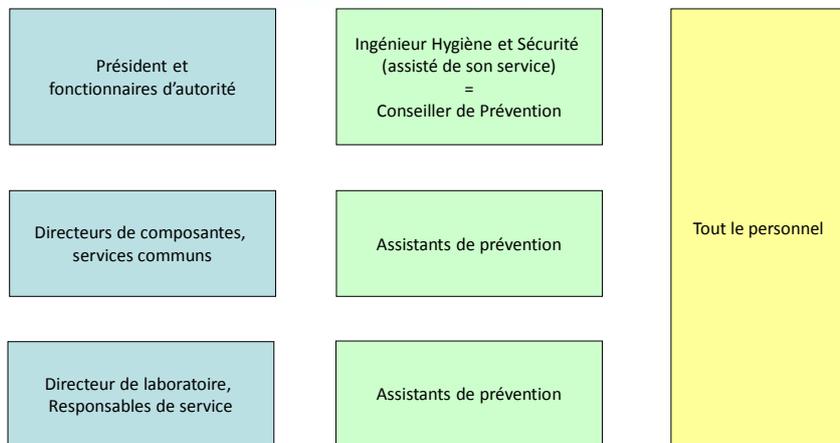
RAPPEL DU CONTEXTE

- L'Université est soumise aux mêmes exigences que tout établissement privé dans le domaine de la santé et la sécurité (code du travail, code de la santé publique, code de l'environnement...).
- Le Président et par délégation toute personne encadrant du personnel ou des étudiants a la responsabilité de veiller à la préservation de leur santé et à leur sécurité dans le cadre des activités dont il a la charge.
- En 2008 et 2009, une série d'inspections ont permis d'identifier, sur l'établissement, des insuffisances en matière de sécurité et de prévention des risques.
- Fin 2010, l'Université a engagé une démarche de prévention qui se déploie, depuis, progressivement au sein des composantes et laboratoires de recherche.
- Mars 2013, l'établissement est visité par les Inspecteurs Santé et Sécurité du Ministère qui souligne la dynamique en place comme un point fort de l'établissement mais observe que le chemin est encore long.

PRINCIPE DE LA DEMARCHE DE PREVENTION



LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

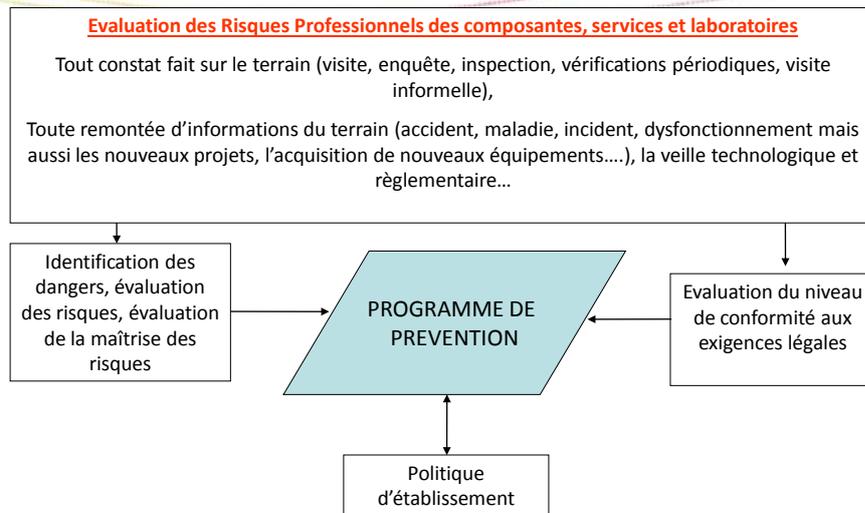


Ils portent la responsabilité en matière de santé et de sécurité dans leur périmètre d'activité

Ils conseillent et assistent les responsables sur leurs périmètres

Il est acteur de la prévention au quotidien

LE PROGRAMME DE PREVENTION

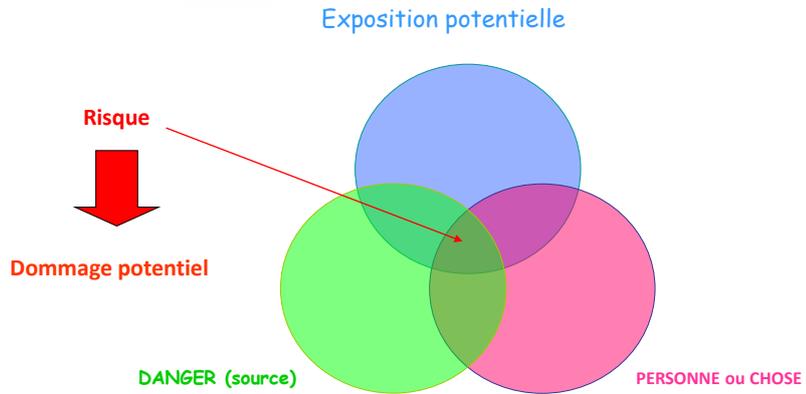


Le programme de prévention de l'établissement est validé et suivi en CHSCT. Il est consultable sur le portail de prévention <http://hygiene.univ-lille1.fr/>

L'EVALUATION DES RISQUES

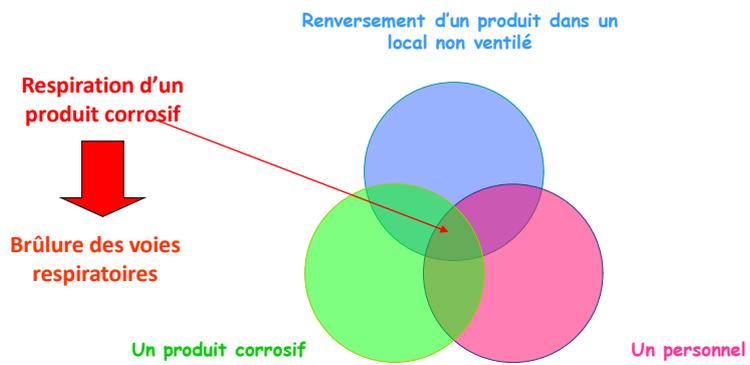
- Consiste en une collecte de données factuelles permettant l'appréciation des effets sur la santé d'individus exposés à des situations dangereuses.
- Est une donnée d'entrée fondamentale de la démarche de prévention de l'établissement, elle permet d'identifier les situations dangereuses prioritaires.
- Se fait au contact des personnels et en observant les situations de travail sur le terrain. Chaque laboratoire doit donc réaliser son évaluation des risques.
- Est une obligation de toute employeur prévue par le code du travail.

L'EVALUATION DES RISQUES



7

L'EVALUATION DES RISQUES



8

L'EVALUATION DES RISQUES

1/Identifier les dangers

Un **danger** est toute source potentielle de dommage, de préjudice ou d'effet nocif à l'égard d'une chose ou d'une personne (ex: l'électricité, un agent biologique, un agent chimique)

2/Identifier les dommages potentiels en cas d'exposition à ces dangers (ex : électrocution, contamination bactériologique, intoxication)

3/Analyser les moyens de protection en place (ex: contact avec une pièce sous tension impossible, travail avec des agents biologique peu dangereux, manipulation du produit irritant pour les voies respiratoires sous Sorbonne)

9

L'EVALUATION DES RISQUES

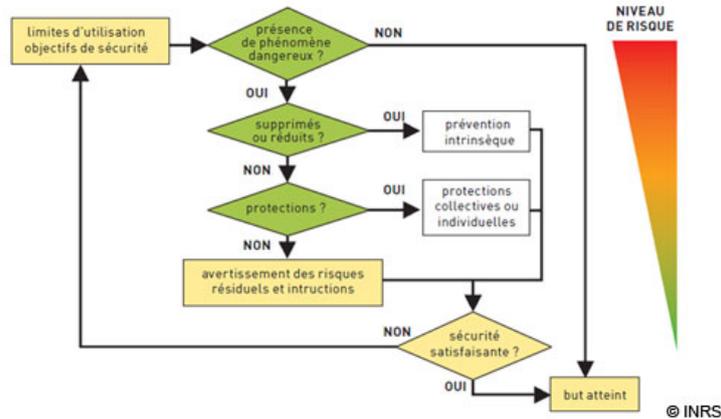
4/Evaluer les risques

Un **risque** est la probabilité qu'une personne subisse un dommage ou des effets nocifs pour sa santé en cas d'exposition à un danger. Cette notion peut également s'appliquer à des situations où il y a perte de biens ou d'équipements.

10

ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES

L'évaluation des risques doit conduire à la mise en place d'un plan d'action au sein de chaque laboratoire. Ce plan d'action doit permettre de corriger les situations dangereuses non maîtrisés et d'améliorer celles qui le sont insuffisamment.



11

DOCUMENT UNIQUE : EVR + PLAN D'ACTION

L'évaluation des risques et le plan d'action qui en découle constitue le document unique exigé par le code du travail.

Ce document doit être régulièrement mis à jour, notamment lorsqu'une nouvelle situation de travail apparaît (nouvel équipement, nouvelle manipulation, nouveau projet...) et à minima 1 fois par an.

-> Méthode d'élaboration du document unique disponible auprès du service H&S.

12

L'EVN EN AMONT DE TOUT PROJET

La démarche d'évaluation du risque doit être anticipée le plus tôt possible en amont de tout projet.

Pourquoi ?

- Eviter tout désagrément ultérieur qui devront tôt ou tard être pris en compte
- Limiter les coûts de mise en conformité souvent plus onéreux à postériori
- Se laisser le temps de choisir la meilleure solution organisationnelle et technique en tenant compte des contraintes de l'environnement de travail

Pourquoi est-ce fondamental sur notre établissement ?

- Forte contrainte patrimoniale due à l'âge et la vétusté de nos bâtiments
- Contrainte budgétaire forte comme tout établissement public actuellement (effet de vase communicant)
- Procédure de marché public à intégrer dans les délais de mise en œuvre

13

PREVENIR LES RISQUES PLUTÔT QUE PROTEGER

La prévention doit être privilégiée dans les activités des laboratoires.

Pourquoi ?

- La suppression ou la réduction d'un risque inutile est plus efficace que la mise en place d'une protection
- La mise en place de protection est coûteuse et parfois techniquement compliquée

Pourquoi est-ce fondamental sur notre établissement ?

- Inadéquation de certains de nos locaux à la mise en place de protections adéquates
- Contrainte budgétaire forte comme tout établissement public actuellement (effet de vase communicant)

14

AGIR SUR LES PRATIQUES DE TRAVAIL

On identifie plusieurs catégories de risques sur l'établissement :

- Des risques liés aux pratiques de travail à tout niveau
- Des risques liés à l'état du patrimoine
- Des risques liés à l'environnement de l'établissement

Des efforts sont à faire dans ces trois domaines.

La plus grande marge de manœuvre de l'établissement se situe au niveau des pratiques de travail.